CONTRE LA REFORME DES RETRAITES : TOUTES ET TOUS EN GRÈVE

LA RÉFORME POUR LES ENSEIGNANTS :

	AUJOURD'HUI	NOUVELLE REFORME
43 ANS DE CARRIERE	2885 € BRUT	1932€ EVOLUTIF EN FONCTION DE LA VALEUR DU POINT
40 ANS DE CARRIERE	2281 € BRUT	1755 € EVOLUTIF EN FONCTION DE LA VALEUR DU POINT

QUI PEUT DIMINUER SI L'ON PART PLUS TÔT

Le gouvernement le sait, la réforme des retraites est un sujet brûlant, tant parce qu'elle touche l'ensemble de la population, jeunes, fonctionnaires, salariés du privé, chômeurs... que parce que toutes ses attaques précédentes ont suscité des résistances.

Colère générale

Depuis le début de son mandat, nos conditions de vie et de travail se sont dégradées. Les salaires sont toujours gelés alors que les prix augmentent. Les réformes de l'éducation aggravent nos conditions de travail et fragilisent nos relations avec nos élèves. On nous annonce la suppression des primes REP, à l'instar du statut de ZEP pour les lycées.

On pourrait presque affirmer que tout le monde déteste Macron, tellement son rejet fait l'unanimité dans la population, à cause de ses réformes mais aussi pour les déclarations de plus en plus abjectes contre les pauvres, contre les immigrés, les personnes de confessions musulmanes, les fonctionnaires, les jeunes...

Nous avons toutes et tous une raison de nous battre, de revendiquer, de contester mais surtout d'infliger une défaite à ce gouvernement.

Riposte générale

Toutes et tous attaqués, précarisés, toutes et tous nous sommes en colère. Dans le public ou dans le privé, mais aussi dans la jeunesse, la date de grève du 5 décembre se prépare largement et sera très suivie. Le gouvernement a peur que la colère sociale se traduise dans les entreprises et les établissements, ainsi que dans la rue. Il sait que ce qui se joue est peut-être plus grave que la seule réforme des retraites : il craint maintenant de perdre le contrôle sur la situation.

Une victoire sur les retraites mettrait un coup d'arrêt à ses politiques. Elle permettrait de renverser la situation et d'avancer sur nos revendications.

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE DÈS LE 5 DÉCEMBRE !

Nous avons beaucoup à perdre avec cette réforme et rien à gagner. Par contre, nous avons beaucoup à gagner à faire grève ! La **perte moyenne commence à partir de 300 euros par mois et augmente assez largement. Ainsi ce sera une perte de 3 600 euros par an.**

ALORS PERDRE QUELQUES JOURS DE SALAIRE, CELA N'EST FINALEMENT PAS GRAND CHOSE COMPARÉ À CE QUE PRÉVOIT CETTE RÉFORME.

Il faut donc être nombreux à faire la grève, à la reconduire pour lutter contre cette réforme. La grève sera importante, mais son poids dépendra aussi du nombre de travailleurs et de travailleuses qui s'en saisiront pour s'adresser aux autres collègues, aux autres secteurs, pour bloquer l'économie, manifester... C'est cela qui fait peur au gouvernement : un mouvement de masse qui s'étend et fait converger l'ensemble de celles et ceux qui subissent sa politique. Il est possible de gagner et c'est le moment !

64-65-66 ans... La grande loterie

Le gouvernement prévoit dans sa réforme un allongement de l'âge légal de départ à la retraite, même s'il cherche à le démentir. **La réalité, c'est qu'il est d'ores et déjà fixé à 64 ans pour les personnes nées après 1963.**

« La détermination de l'évolution de l'âge du taux plein par génération. Si la règle par défaut consistera à s'assurer que les éventuels gains d'espérance de vie soient partagés à 2/3 pour l'allongement de la durée de vie en activité et à 1/3 pour l'allongement de la durée de vie en retraite, le Conseil d'administration pourra proposer de moduler cet âge par génération. Pour ce faire, il tiendra compte des évolutions de gains d'espérance de vie constatées au sein de la population française. » (Rapport Delevoye)

Alors qu'on pourrait profiter de ce progrès, le gouvernement veut faire en sorte qu'il devienne du temps d'exploitation et de pénibilité au travail en plus. Son argument est fallacieux : **l'espérance de vie augmente, certes, mais pas celle en bonne santé, qui est de 62 ans pour les hommes, 64 ans et 9 mois pour les femmes.**

Nous devrons donc travailler en « mauvaise santé » pour pouvoir bénéficier de nos retraites... et ainsi perdre notre vie à la gagner.

1238€ / MOIS

- 5%

UN AN PLUS TÔT

1306€ / MOIS

- 5%

UN AN PLUS TÔT

1375€ / MOIS

AGE DU TAUX PLEIN

EVOLUTIF

Un système par point, c'est à dire ?

Avec le système de durée de cotisation, nous devions travailler un certain nombre de trimestres.

Nous calculions notre retraite à partir de ce nombre, avec les spécificités de notre secteur : dans le privé, les 25 meilleurs années étaient prises en compte, pour les fonctionnaires c'était les 6 derniers mois.

EN PRENANT AUSSI EN COMPTE LES PIRES ANNÉES DE NOS VIES DANS LE CALCUL, LE MONTANT DE LA RETRAITE SERA AUTOMATIQUEMENT PLUS FAIBLE, LOGIQUE IMPLACABLE.

Valeur hypothétique du point

10€ = 0,55€

ÉVOLUTIF, LÀ AUSSI

Pour le gouvernement, chaque euro cotisé aura la même valeur, peu importe la rémunération. Mais l'écart entre les rémunérations laissera les plus précaires d'entre nous sur le bas-côté. Les plus riches, eux, s'en sortiront toujours, d'autant plus qu'ils auront la capacité de prendre des complémentaires privées. *Dans le même sens, certaines professions ne se voient pas toucher par la réforme, comme la police, les surveillants pénitentiaires...* par contre tous les autres, comme les infirmiers, seront concernés.

Surtout, ce système sera individuel. Difficile de savoir combien nous toucherons, puisque la valeur du point pourra évoluer à tout moment en fonction de la volonté du gouvernement, selon la situation économique... **Bref, aucune garantie : un avenir encore plus incertain !**
Le rapport Delevoye le dit : « Un régime par annuités est ''à prestations définies'', un régime par points est ''à cotisations définies'' : on connaît le niveau de ses cotisations, mais comme il n'y a aucune notion de taux plein, on n'a pas de visibilité sur sa future pension ».

LE GOUVERNEMENT AVANCE SUR LE MODÈLE À POINT MIS EN PLACE EN SUÈDE MAIS UNE ÉTUDE PARUE EN MARS 2017 A MONTRÉ QUE 92 % DES SUÉDOISES AURAIENT EU DES RETRAITES SUPÉRIEURES DANS L'ANCIEN SYSTÈME ET 72 % DES HOMMES

Delevoye préconise de créer « une gouvernance spécifique », un « Conseil d'administration » qui « pourrait être composé de 26 administrateurs ». Il sera probablement paritaire et il dépendra des orientations financières du gouvernement et du parlement. Avec ce principe, on peut déjà prévoir des variations rapides et inattendues de la valeur du point, bien entendu à la baisse...

Mais quoi qu'il en soit, les dépenses ne pourront pas dépasser 14 % du PIB, alors que le nombre de retraités va augmenter. Encore une raison pour laquelle le niveau des pensions sera donc obligatoirement diminué.

Âge légal de départ mais qu'en est il du temps de cotisation ?

Âge légal de départ, mais qu'en est il du temps de cotisation ?

Pour partir à la retraite, il existera un système de points et un âge seuil. Quid du temps de cotisation ?
Aujourd'hui, nous devons cotiser 42,5 ou 43 années pour pouvoir partir à la retraite à taux plein. La retraite universelle supprime ce principe.
Certes, le temps de cotisation entre en compte : en cotisant plus longtemps, on accumulera plus de points. Mais cela ne donnera aucun droit à la retraite à taux plein. Celui-ci sera obtenu que par le départ à l'âge seuil. En partant plus tôt, on subira une décote de 5 % par année manquante.

Comme l'âge seuil du taux plein augmentera et que notre espérance de vie en bonne santé risque de diminuer au vue de nos conditions de travail, nombre d'entre nous devront cesser de travailler plus tôt, donc subir la diminution.

Exemple:

- tu as commencé à cotiser à 17 ans et tu as atteint les 43 annuités. Tu pourrais donc partir à 60 ans... Mais tu subiras la décote.
- tu as atteint 65 ans, mais sans avoir suffisamment cotisé. Tu toucheras alors ton montant de seuil , mais calculé sur un montant plus faible.

EVOLUTION :

ANS 66 A SUIVRE

↑

ANS 65 2025

↑

ANS 64 AUJOURD'HUI